

GARDE IMPÉRIALE

SAPEURS DU GÉNIE - 1811-1815

ARMÉE FRANÇAISE

PLANCHE N° 103

Bien que le décret du 10 thermidor, an XII, organisant la Garde Impériale, comprenne dans l'Etat-Major-Général un chef de bataillon et un capitaine du Génie dont le rôle est de diriger les travaux d'entretien à exécuter dans les casernes occupées par la Garde, l'arme du Génie n'est pas représentée en tant qu'unité constituée dans cette troupe d'élite.

Le décret du 15 avril 1806 ajoute aux deux officiers déjà mentionnés, un second capitaine et un adjoint du génie.

Le 10 janvier 1810, le général Kirgener de Planta est nommé commandant du Génie de la Garde. Cette nomination peut être considérée comme le prélude à la création du corps des Sapeurs de la Garde.

Le décret impérial du 10 juillet 1810 stipule : Il sera créé avant le 1^{er} janvier 1811 une compagnie de sapeurs qui fera partie de la Garde Impériale et sera sous les ordres du commandant du Génie. Cette compagnie sera chargée du service des pompes dans les Palais Impériaux... »

Son effectif théorique est de 139 hommes dont un capitaine, un lieutenant en premier, un lieutenant en second, un sergent-major, 4 sergents, un fourrier, 8 caporaux, 6 ouvriers (maître tailleur, maître cordonnier et 4 ouvriers chargés de l'entretien des pompes et agrès), 32 sapeurs de 1^{re} classe, 72 de 2^e classe, 10 conducteurs montés pour conduire les pompes attelées et 2 tambours.

La compagnie doit avoir à la suite, 8 pompes attelées chacune de 2 chevaux et un caisson pour les équipages attelé de 4 chevaux.

La compagnie est partagée en deux divisions commandées chacune par un lieutenant ; chaque division comprend deux sections ayant chacune deux pompes attelées.

« Les sapeurs de la Garde font le service de Pompiers dans les Bâtiments Impériaux de Paris, « Saint-Cloud, Versailles, Meudon, Rambouillet, Compiègne, Fontainebleau et dans les autres résidences « Impériales suivant l'urgence des cas... »

Indépendamment des pompes attelées, des pompes garnies de leurs agrès sont attachées à chacun des Palais et principaux Bâtiments Impériaux.

« Le capitaine, un lieutenant et deux sections de la Compagnie avec 4 pompes attelées seront « toujours de service dans le Palais ou résidence de l'Empereur.

« Quand la Garde marche, en temps de guerre, le capitaine, un lieutenant et trois sections de la « Compagnie, et six pompes attelées suivront le quartier-général de Sa Majesté. »

Le décret du 8 février 1812 crée un major du génie dans la Garde.

Au début de 1812, l'infanterie de la Garde forme quatre divisions, chacune dotée d'une compagnie de sapeurs.

Parmi ces quatre compagnies, celle de la Garde est rattachée à la division de Vieille Garde (grenadiers et chasseurs), les trois autres proviennent des bataillons de sapeurs de l'armée et sont affectées aux divisions de Jeune Garde.

La compagnie de sapeurs de la Garde doit être organisée comme les compagnies de sapeurs de l'Armée et avoir ses caissons d'outils.

Le décret du 8 mars 1813 augmente son effectif et lui ajoute un lieutenant, 2 sergents, 6 caporaux et 120 sapeurs, ou sapeurs de 3^e classe, pris parmi les conscrits ayant exercé le métier de maçon ou de charpentier. Elle se compose alors de 276 hommes. Les seconds sapeurs sont coiffés du shako.

Peu de temps après 100 seconds sapeurs sont ajoutés, ce qui porte l'effectif de la compagnie à 376 hommes dont 220 de Jeune Garde.

Les sapeurs de la Garde sont organisés en bataillon par décret du 13 janvier 1814. Il est sous les ordres d'un chef de bataillon et se compose de quatre compagnies avec, sur le papier, un effectif total de 615 hommes, cadres et état-major compris. La 1^{re} compagnie est seule de Vieille Garde.

Pour obtenir cette nouvelle formation, la compagnie de sapeurs de la Garde est dédoublée et forme les deux premières compagnies, la seconde étant composée des seconds sapeurs.

La 2^e compagnie du 5^e bataillon et la 3^e du 7^e bataillon de sapeurs de la ligne ne font plus partie de ces bataillons et deviennent 3^e et 4^e de la Garde.

Comme les événements allaient très vite, l'organisation des compagnies du bataillon n'a pas été constatée par un procès-verbal régulier, les compagnies formées au fur et à mesure de l'arrivée des hommes de Vieille et de Jeune Garde étant envoyées successivement à l'armée.

Le bataillon est dissous le 6 août 1814 et les sapeurs de l'ex-Garde versés dans le 1^{er} régiment du génie.

Le décret du 8 avril 1815 porte que le génie de la Nouvelle Garde sera composé d'une compagnie de sapeurs comprenant une escouade de mineurs. Son effectif est de 125 hommes, état-major compris.

Organisée le 2 mai 1815, elle est licenciée le 16 octobre suivant.

Les sapeurs de la Garde devaient mesurer 5 pieds, 5 pouces, taille minimum, soit 1 m 755.

Ajoutons que les sapeurs de la Garde étaient chargés de mettre en état et de niveler le terrain sur lequel devaient être montées les tentes du Grand Quartier Général ; que les pompes attelées emmenées jusqu'à Moscou ont été utilisées pour combattre l'incendie, avant de disparaître au cours de la retraite et que l'on dut, au début de 1813, renouveler entièrement le matériel de la compagnie.

L'habillement des sapeurs de la Garde est à peu de choses près celui des sapeurs de la ligne. La qualité supérieure des étoffes, des boutons, la coiffure et un équipement plus soigné les distinguent.

L'habit de même coupe que celui des grenadiers est en drap bleu foncé ; le collet, les revers, les parements et leurs pattes sont en velours de coton noir ; leurs liserés, le passepoil simulant les poches en long et les retroussis sont écarlates ; ces derniers sont ornés de grenades brodées.

Alors que Fallou et après lui Malibran les décrivent en drap bleu découpé, elles ont toujours été en laine jaune d'or et c'est en jaune que Martinet les représente, sur la gravure qu'il a publiée en 1811 ou en 1812.

L'état du prix des objets d'habillement, daté du 11 mai 1813, indique dans le devis de confection de l'habit, une garniture de grenades brodées en laine rouge. Il semble qu'il y ait là une erreur de plume, des grenades rouges n'auraient pas tranché sur la serge écarlate employée pour la doublure et les retroussis.

D'après ce même devis, il entrerait dans la confection de l'habit 28 petits boutons au lieu des 22 habituels. Il est difficile de savoir où auraient été placés ces 6 boutons supplémentaires.

L'habit est orné d'épaulettes rouges à franges ; les passants sont en tresse écarlate doublée de drap bleu ; les boutons gros et petits sont en cuivre jaune, timbrés de l'aigle.

La veste en drap bleu se ferme au moyen d'une rangée de petits boutons d'uniforme, la culotte est de même couleur.

Les guêtres noires à boutons de cuivre sont remplacées en été par des guêtres blanches à boutons d'os et en tenue ordinaire et de route par des guêtres grises à boutons de cuir. Le pantalon de route bleu foncé est porté par dessus la guêtre.

La capote entièrement bleue est croisée sur la poitrine ; il entre dans sa confection 16 gros boutons et 8 petits ; elle est munie des mêmes passants d'épaulettes que l'habit.

Le bonnet de police entièrement bleu a le turban bordé d'un galon en laine rouge et orné d'une grenade brodée en laine rouge, la flamme garnie de cordonnets rouges et terminée par un gland de même couleur.

Le casque a la bombe, la visière et le couvre-nuque en fer poli, le cimier estampé, les cercles de visière et de couvre-nuque, le porte-plumet, les jugulaires à écailles, les rosaces à étoile et l'aigle couronné, ailes déployées, en laiton. Il est surmonté d'une chenille en ours noir et orné d'un plumet écarlate.

L'équipement est semblable à celui de l'infanterie de la Vieille Garde : havresac en peau de veau muni de courroies de capote et de bretelles blanches, buffleteries blanches piquées sur les bords et dragonne de sabre blanche terminée par un gland rouge. La giberne noire vernie a la patelette ornée d'un aigle couronné et la martingale découpée en forme de grenade.

L'armement des sapeurs est celui de l'infanterie de la Garde. Il se compose du fusil court avec baïonnette et du sabre-briquet.

Les chevrons d'ancienneté des sapeurs et des caporaux sont en laine rouge, les galons des sapeurs de 1^{re} classe posés sur la manche gauche et ceux des caporaux posés sur les deux manches des habits et des capotes sont en laine aurore liserés d'écarlate.

Le fourrier porte les galons de caporal et une baguette en galon d'or sur chaque bras. Le sergent se distingue par un galon d'or liseré de rouge sur chaque manche et le sergent-major par deux galons. Fourrier et sergents ont les chevrons d'ancienneté en galon d'or sans liserés, les passants d'épaulettes en tresse d'or, les grenades de retroussis brodés en filé d'or et le gland de la dragonne mélangé d'or et de laine rouge.

Alors que les épaulettes du sergent-major coûtent 26 francs la paire, celles du sergent et du fourrier n'en valent que 16.

Il est vraisemblable que les épaulettes ont la patelette galonnée d'or, la tournante et une rangée de franges en or, alors que celles du sergent-major ont davantage de franges en or.

Les 120 seconds sapeurs, sapeurs de 3^e classe ou de Jeune Garde, ajoutés à la compagnie, se distinguent des premiers par la coiffure.

Au lieu du casque, ils reçoivent un shako en feutre noir, orné d'un aigle couronné et de jugulaires à écailles en cuivre jaune, d'un cordon natté et d'un plumet écarlates.

Le marché portant sur ces 120 shakos à plaque, avec cordon, plumet et coiffe est passé le 20 mars 1813. Il en résulte que les sergents et caporaux, encadrant les seconds sapeurs, font partie de la Vieille Garde et en portent la tenue et le casque.

Alors que les corps de Jeune Garde emploient des étoffes de moindre qualité et ont la buffleterie unie, il semble que les seconds sapeurs reçoivent les mêmes habillement et buffleterie piquée que ceux de Vieille Garde, tout au moins au début. Plus tard on leur distribue des uniformes moins coûteux et des buffleteries unies.

Leur armement est celui des bataillons de sapeurs de l'armée : fusil d'infanterie garni en fer, avec baïonnette et sabre-briquet du modèle an XI.

L'uniforme des sapeurs reste sans changements jusqu'à la chute de l'Empire et est repris pendant les Cent-Jours.

D'après Genty, éditeur contemporain, le sapeur de la Nouvelle Garde ne porte plus les grandes guêtres, ni la culotte ; elles sont remplacées par les guêtres courtes découpées en cœur et le pantalon (fig. 13).

Tambours. — Rien n'est spécifié quant aux distinctions ajoutées à leur uniforme et, de 1811 à 1815, on ne trouve aucune trace de galons particuliers qui leur soient destinés.

Au début ils portent exactement la tenue des sapeurs, les mêmes épaulettes et le même casque ; l'habit reçoit un galon en laine aurore au collet, aux revers et aux parements.

Cette tenue étant sans comparaison avec celle des têtes de colonnes de la Vieille Garde, il est vraisemblable que le modeste galon en laine cède rapidement la place à un galon en or de même largeur, celui qui servait de distinctions aux sous-officiers. Les épaulettes et le gland de la dragonne sont ceux des sergents, mélangés d'or et de laine rouge ; les passants d'épaulettes, les grenades des retroussis et éventuellement les chevrons d'ancienneté sont en or. Enfin le casque reçoit une chenille écarlate.

Lorsque les sapeurs sont organisés en bataillon, l'état-major comprend un caporal-tambour.

Les tambours figurant dans la collection Carl ont en outre les boutonnières des revers encadrées d'un galon d'or, ce qui est conforme aux habitudes de la Garde. Cette ornementation supplémentaire pouvait être obtenue en utilisant le galon d'or de 11 mm destiné aux passants d'épaulettes des sous-officiers.

Par contre, les marchés ne mentionnent pas le galon mélangé or et rouge que leur attribue Fallou. Cet auteur n'indiquant jamais ses sources, nous lui laissons la responsabilité de cette assertion.

Les sapeurs de la Garde ont-ils eu des musiciens ? C'est douteux. Lorsqu'ils formèrent un bataillon en janvier 1814, il y avait autre chose à faire que de constituer une musique.

Quelle valeur faut-il accorder à ceux qui figurent dans les collections de petits soldats d'Alsace ?

D'après ces sources, et s'ils ont vraiment existé, ils auraient porté l'uniforme de la troupe avec le collet, les revers et les parements bordés d'un galon d'or, les parements écarlates au lieu de noirs, les trèfles d'épaules en or, un ceinturon étroit blanc passé sous le pont de la culotte, l'épée, les bottes à revers et le casque à chenille et à plumet blancs.

La présence, dans la collection Wurtz, d'un tambour-major coiffé d'un chapeau, d'un caporal-tambour et d'une dizaine de tambours casqués ne nous inspire pas confiance, car la compagnie de Vieille Garde seule coiffée du casque n'a toujours eu que deux tambours.

En admettant que les décrets n'aient pas été respectés et que leur nombre ait été doublé, cela ne justifie pas le nombre exagéré de tambours figurant dans la collection Wurtz, ni le tambour-major qui les précède.

Ajoutons que le caporal-tambour, nommé en janvier 1814, n'a certainement jamais pu réunir les huit tambours du bataillon, et cela en raison de l'époque et des événements.

Officiers. — Comme toujours, ils portent le même uniforme que la troupe confectionné en drap fin, avec boutons dorés, passants d'épaulettes et grenades des retroussis en passementerie d'or.

Leur casque est plus soigné ; sa garniture est en cuivre doré et la chenille en peau d'ours noire. Leur plumet écarlate sort d'une tulipe dorée.

Le chef de bataillon du génie, qui commande la compagnie et ensuite le bataillon, porte vraisemblablement le plumet blanc des chefs de corps.

Tous les officiers portent les aiguillettes en or. Leur armement consiste en une épée à garde et garnitures du fourreau dorées. La dragonne du grade est en passementerie d'or.

Ont-ils porté le hausse-col ? Bien que Martinet n'en mette pas à son officier, c'est possible ; il serait alors orné en son milieu, soit de l'emblème du génie, soit de l'aigle entouré de feuillage.

Tous les officiers étant montés, ils utilisent les bottes à l'écuyère garnies d'éperons.

Le harnachement de parade de leurs chevaux ne nous est pas connu. Il est vraisemblable qu'il est à la française comme celui des officiers de l'Artillerie à pied de la Garde.

Hors du service et en route, les officiers portent une tenue beaucoup plus simple consistant en un surtout, garni des épaulettes du grade et des aiguilletes, et se coiffent du chapeau.

Matériel. — Les pompes à incendie fabriquées pour la compagnie de sapeurs sont minutieusement décrites et figurées dans un petit opuscule publié en 1812, intitulé « Description des Pompes à Incendie pour le service du Corps des Sapeurs du Génie de la Garde Impériale ».

Ces pompes posées sur un chariot à deux roues tiré à bras, ou sur un plateau à quatre roues, muni de sièges pour les sapeurs et tiré par deux chevaux, sont aspirantes et foulantes, aspirantes ou foulantes selon les besoins et en tous points semblables à celles qu'utilisaient, il y a à peine cinquante ans, les sapeurs-pompiers des communes rurales.

Le coffre de la voiture à quatre roues contient les tuyaux et les accessoires. La pompe est arrimée sur le plateau et recouverte d'une housse en cuir.

Les chevaux d'attelage sont vraisemblablement harnachés à l'allemande. Les porteurs ont une selle et une bride à la dragonne ; en mars 1812, la selle est recouverte d'une schabraque en laine blanche, bordée de drap rouge, maintenue en place par un surfaix.

Il n'est rien spécifié pour les sapeurs-conducteurs, hormis l'achat de bottes fortes. Ils doivent donc porter la tenue et la coiffure du corps, et probablement la culotte de peau ou la surculotte.

L. ROUSSELOT,

Peintre de l'Armée,

Membre de la « Sabretache ».

TABLE DES FIGURES

1. Sapeur de 1^{re} classe. Grande tenue.
2. Sergent. Tenue de route.
3. Sapeur de 2^e classe en capote.
4. Caporal. Grande tenue en été.
5. Officier. Grande tenue.
6. Tambour. Grande tenue en été.
7. Casque de sapeur.

8. Aigle de casque. Réduite de moitié.
9. Habit et bonnet de police de sapeur.
10. Sapeur de 3^e classe ou de Jeune Garde.
11. Officier en tenue ordinaire.
12. Sapeur en tenue de travail.
13. Sapeur. 1815.
14. Pompe attelée. 1812-1814.